

PARENTS CORRESPONDANTS DE CLASSE.

Mode opératoire

Ce mode opératoire a pour but de donner aux parents correspondants un guide et des moyens pour mener à bien leurs missions.

I- Désignation des parents correspondants

Les parents correspondants sont élus.

En début d'année scolaire, les parents d'élèves procèdent à l'occasion de la réunion générale d'information, à l'élection, dans chaque classe, des parents correspondants pour un an. Dans la mesure du possible, sont élus un titulaire et un suppléant.

L'élection légitime le parent correspondant aux yeux de tous les autres parents.

Modalités d'élection :

La direction organise et valide les élections.

- Elle met en ligne les documents explicatifs pour susciter les candidatures,
- Elle établit la liste des candidats et la soumet au vote des parents le jour de la réunion d'information,
- Elle assure le dépouillement des votes et proclame les résultats,
- Le parent élu « titulaire » est celui qui a récolté le plus de voix,
- Le parent élu « suppléant » est celui qui est arrivé en deuxième position à l'issue de l'élection.

En cas d'égalité du nombre de voix, le parent élu est désigné par tirage au sort. Si aucun parent ne se présente, la classe ne dispose pas de parent correspondant.

En cas de candidature unique, le vote est nécessaire pour légitimer le parent correspondant.

II- Prise de fonction

Dans le courant du mois de novembre, une réunion est organisée entre la direction, l'ensemble des parents correspondants élus du collège, les professeurs principaux et l'A.P.E.L.

Cette réunion permet d'établir un contact entre les différents acteurs et de passer en revue les missions et les moyens d'actions des parents correspondants.

La Charte du parent correspondant, le mode de fonctionnement d'un conseil de classe et un modèle de rapport de conseil de classe sont distribués et commentés.

III- Le conseil de classe

Le parent correspondant « titulaire », ou son suppléant en cas d'indisponibilité, participe au conseil de classe. Il prend des notes et rédige un rapport à l'aide du modèle fourni, rapport qu'il adresse à la direction pour diffusion avec le bulletin trimestriel.

Pour rendre sa participation active, il organise une collecte d'informations auprès des parents de la classe avant le conseil. Cette collecte peut être naturelle par l'appel spontané d'un parent ou provoquée par un message adressé aux parents de la classe.